



RESSOURCES
CONSULTANTS FINANCES

2608960 Copie certifiée conforme
à l'original.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE LE MERCREDI 24 MAI 2006**



12 DEC. 2006

Le
Dépôt N°

9881

L'AN DEUX MILLE SIX,

LE MERCREDI VINGT QUATRE MAI, A 10 HEURES,

Les actionnaires de RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES se sont réunis au sein de l'établissement rennais de la société, en assemblée générale ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration. Les membres de l'Assemblée ont émargé une feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yann LE MEUR, en sa qualité de Président Directeur Général.

Monsieur Eric JULLA et Monsieur Richard BERNADAC, actionnaires, ont donné pouvoir à Mr Yann LE MEUR par courrier de les représenter lors de cette assemblée.

Monsieur Eric JULLA, actionnaire, représenté par Mr Yann LE MEUR est appelé comme scrutateur.

Mademoiselle Nathalie VARLOT est appelée à remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Bureau, constitué ainsi qu'il vient d'être dit, arrête et certifie la feuille de présence d'où il résulte que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 3.607 actions sur les 3.948 formant le capital social.

Le Président constate que les actionnaires présents possèdent ensemble au moins la moitié des actions ayant droit de vote et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- * la feuille de présence,
- * la liste des actionnaires,
- * les statuts de la société
- * les convocations des actionnaires,
- * le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- * l'inventaire,
- * les comptes annuels,
- * les rapports du commissaire aux comptes,
- * le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président indique que ces documents ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par les textes légaux et réglementaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2005,
- Examen et approbation des comptes annuels, clos le 31 Décembre 2005,
- Affectation du résultat,
- Quitus au Conseil d'Administration,
- Renouvellement des mandats des administrateurs
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes (Mr Bourdais – 39 bd de la Liberté – 35000 RENNES) et de son suppléant (Me Leguillon-Geffard/ Société AC2C)
- Cessions éventuelles,
- Questions diverses.

Ce rappel effectué, le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et présente le rapport sur l'exécution de la mission du commissaire aux comptes.

Le Président déclare la discussion ouverte et met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- ***Première résolution***

- Approbation des comptes - Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, la lecture du rapport établi par le Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé, approuve les comptes annuels 2005 et donne au Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport établi par le Commissaire aux Comptes , constate l'absence de convention visée à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

- **Troisième résolution**

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide de l'affectation suivante :

- Report à nouveau 390.550,27 €
- Bénéfice de l'exercice 2004..... 434.686,79 €
- (1) TOTAL A AFFECTER 825.237,06 €**
- Au poste de réserve légale pour 00,00 €
qui se stabilise donc à 50.000,00 €.
- A la mise en distribution d'un dividende égal à 434.280,00 €
- (2) TOTAL AFFECTE 434.280,00 €**
- (1) - (2) SOLDE EN REPORT A NOUVEAU..... 390.957,06 €**

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes versés au titre des exercices visés par l'article 243 bis du Code Général des Impôts :

- *Exercice 2004 pas de distribution de dividende*
- *Exercice 2003 par action 113,98 € (747,66 F) avoir fiscal de 56,99 € (373,83 F)*
- *Exercice 2002 par action 130,91 € (858,71 F) avoir fiscal de 65,46 € (429,36 F)*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- **Quatrième résolution**

L'assemblée générale ayant constaté que les mandats des administrateurs sont arrivés à échéance, il a été procédé à un vote.

Sont élus pour une durée de 6 années :

Yann Le Meur, Administrateur, Président et Directeur Général

Eric Julla, Administrateur

L'assemblée générale prend acte de la volonté de Nathalie BORDAI de ne pas renouveler son mandat. Elle nomme en qualité d'administrateur pour 6 ans :

Madame Maryvonne Le Meur, demeurant 23 rue Pierre Amys à 35000 RENNES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le renouvellement du mandat d'Alain Bourdais, Commissaire aux Comptes, et le remplacement de Mr Auffray Jean-Paul par Me Leguillon-Geffard d'AC2C –commissaire aux comptes suppléant -sont votés à l'unanimité.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président

Yann LE MEUR



La secrétaire

Nathalie VARLOT



Eric JULLA

Le scrutateur

